

Alerte : l'Assemblée nationale vote le permis de tuer XXL

La Tendance CLAIRE soutien et appelle à signer massivement la pétition contre le projet de loi qui élargit encore le permis de tuer à la police, et qui a déjà obtenu plus de 700 000 signatures (le 19 juillet). Il faut en outre programmer pour la rentrée une grande mobilisation, avec un appel unitaire à manifester des organisations syndicales, politiques et progressistes.



SIGNEZ LA PETITION

Message de la France Insoumise

L'Assemblée nationale a décidé d'une loi, qui, si elle finit le circuit législatif, aboutirait à une situation sans précédent dans notre démocratie et d'une manière générale dans toute l'Europe.

Cette loi permettrait la légalisation de tous les tirs mortels de police ou de gendarmerie, sous couvert de « présomption de légitime défense ». Reprenant une revendication de longue date du Rassemblement national, désormais soutenue par le gouvernement, ce permis de tuer porterait un coup historique à l'État de droit, banaliserait la violence d'État et isolerait totalement la France en Europe.

Jusqu'à présent, prendre une arme à feu et l'utiliser contre quelqu'un, quelle que soit la personne qui l'utilise, n'est pas un acte ordinaire ou acceptable. Il faut que des circonstances tout à fait exceptionnelles soient reconnues pour que l'on admette l'idée que quelqu'un·e a le droit de tirer pour se défendre. Il faut que ce soit pour se défendre et que ce soit clairement une situation de légitime défense.

Donner le droit à quelqu'un·e de tirer, en partant de l'idée qu'il y a de manière automatique de la légitime défense, c'est donner un pouvoir tout à fait extraordinaire à quelqu'un·e : le pouvoir de vie et de mort sur quelqu'un·e d'autre.

Nous nous joignons aux syndicats d'avocat·es et de magistrat·es, aux associations et aux collectifs de familles de victimes mobilisées contre cette loi. Nous appelons à interpeller les député·es et à relayer massivement la pétition citoyenne afin de faire reculer le gouvernement.

Si cette loi venait à faire le tour du circuit législatif et que nous l'emportons en 2027, nous l'abrogerons ! Nous ne sommes pas d'accord avec la peine de mort en tant que droit personnel et particulier d'une profession.

France Insoumise, le 19 juillet 2026